



GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



**F**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE**

**Trente-deuxième session**

**Rome, Italie, 25-29 février 2008**

**AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES MÉDITERRANÉENNES**

**I. INTRODUCTION**

1. La gestion des pêcheries dans le cadre de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) est fondée essentiellement sur les avis scientifiques et techniques du Comité scientifique consultatif (CSC) qu'il émet chaque année ainsi que sur des suggestions formulées par le Comité de l'Aquaculture (CAQ).

2. Le présent document résume les principales conclusions et avis formulés par le CSC en 2007 sur la base des travaux de ses organes subsidiaires, tel que détaillés dans le rapport de la 10<sup>ème</sup> session du Comité (document CGPM:XXXII/2008/Inf.5). Il se réfère aussi au projet de Recommandation concernant les normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires par satellite (VMS) dans la zone de la CGPM ainsi qu'aux Recommandations adoptées en 2007 par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) concernant la pêche en Méditerranée.

**II. SUGGESTIONS ET AVIS DU COMITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**

3. Sur la base des principales conclusions et propositions émanant de ses organes subsidiaires, le Comité Scientifique Consultatif a approuvé les recommandations suivantes :

**Collecte de l'information et des statistiques**

4. Le Comité scientifique consultatif a entériné les avis concernant la collecte des données et informations statistiques, tel que formulés par ses Sous-Comités. Le CSC a, en particulier, appelé l'attention de la Commission sur l'importance de la transmission, dans les plus brefs délais, des données de la Tâche 1, telles que précisées dans le cadre de la Résolution CGPM/31/2007/1.

5. Le CSC a en outre demandé à la Commission de:

- Fixer au 30 juin la date limite pour la soumission des données de la Tâche 1 de l'année précédente et envisager d'amender la Résolution CGPM/31/2007/1 en conséquence;
- Examiner la possibilité d'organiser un Atelier ad hoc sur le Registre régional des flottilles de pêche de la CGPM, au début de l'année 2008;
- Mettre en oeuvre une période d'expérimentation du formulaire STATLANT 37A «compatible avec les sous-régions géographiques (GSAs)»;
- Perfectionner le Système d'information sur la pêche et les écosystèmes (FEIS) au niveau régional, sous la responsabilité du secrétariat de la CGPM;
- Mettre en oeuvre un programme de travail pour le perfectionnement du programme MEDSTAT pour les divers pays concernés, en donnant la priorité au registre des flottilles de pêche;
- Considérer la normalisation de la mesure de l'effort de pêche, par unité opérationnelle (OU), comme une priorité, en prenant acte du fait que l'étalonnage de l'effort de pêche des différents engins se fera dans un deuxième temps, après qu'une première série de données aura été collectée et compilée dans le cadre de la Tâche 1 de la CGPM.

### **Suivi de l'état des ressources halieutiques et mesures de gestion des pêcheries**

6. Le Comité scientifique consultatif a entériné les résultats des ateliers transversaux, concernant notamment l'utilisation des campagnes de chalutage pour l'aménagement des pêcheries. Il a mis l'accent en particulier sur l'importance de promouvoir l'utilisation des données provenant des prospections.

7. Concernant l'évaluation des stocks, le CSC a passé en revue les résultats concernant 28 travaux correspondant à 14 stocks d'espèces démersales (dont un stock partagé) et 14 stocks de petits pélagiques dont quatre stocks partagés, couvrant dix espèces et 12 GSAs situées pour la plupart dans les parties occidentale et centrale de la Méditerranée.

8. Se basant sur les informations scientifiques disponibles concernant la situation des stocks évalués, sous-région par sous-région, le CSC a entériné les avis de gestion concernant quelques espèces démersales et de petits pélagiques. Ces avis sont résumés dans l'annexe A de ce document. Les principaux avis pouvant être traduits en mesure de gestion sous la forme d'une recommandation ou d'une résolution sont présentés ci-après, respectivement pour les espèces démersales et les petits pélagiques:

#### ***Espèces démersales:***

##### **Merlu (*Merluccius merluccius*)**

- Réduire la pêche par 20 % de temps en mer dans la GSA 5;
- Réduire de 20 % l'effort de pêche dans la GSA 6;
- Appliquer la maille carrée de 40 mm dans le cul de chalut au niveau des GSAs 5 et 6.

##### **Rouget de roche (*Mullus surmuletus*)**

- Ne pas augmenter l'effort de pêche dans les GSAs 5, 12, 13 et 14;
- Appliquer le maillage carré de 40 mm dans le cul de chalut au niveau de la GSA 5.

**Crevette rouge** (*Aristeus antennatus*)

- Réduire de 10 % l'effort de pêche actuel et appliquer le maillage carré de 40 mm dans le cul de chalut au niveau de la GSA 6.

**Corail rouge** (*Corallium rubrum*)

Dans la GSA 6,

- Réduire progressivement le nombre de licences pour permettre un redressement au cours des 5-10 prochaines années;
- Réviser à la baisse le quota actuellement permis (400 kg par pêcheur et par an);
- Fermer la pêche du 15 juin au 31 août (période de reproduction).

**Denté commun** (*Dentex dentex*)

- Ne pas augmenter l'effort de pêche dans les GSAs 12 et 13.

**Sole** (*Solea solea*)

- Ne pas augmenter l'effort de pêche par rapport au niveau de 2006 dans la GSA 17.

**Petits pélagiques:****Anchois** (*Engraulis encrasicolus*)

- Ne pas augmenter l'effort de pêche actuel dans les GSAs 1, 6, 17, 18 et 22;
- Déplacer la période de fermeture ou introduire des fermetures locales dans la GSA 1;
- Maintenir les zones et périodes de fermeture actuelles dans la GSA 6;
- Déplacer la période de fermeture (actuellement: de la mi-décembre à la fin février) dans la partie Nord Ouest de la GSA 22.

**Sardine** (*Sardina pilchardus*)

- Ne pas augmenter l'effort de pêche actuel dans les GSAs 1, 6, 7, 17, 18 et 22 (partie Nord Ouest);
- Déplacer la période de fermeture (actuellement: mi-décembre à fin février) dans la GSA 22.

9. Le CSC a souligné encore une fois l'importance de fournir les informations pertinentes concernant par exemple la mortalité par pêche et l'effort de pêche actuel (capacité, unité opérationnelle) y compris les indicateurs pertinents et des valeurs de points de référence, lorsqu'il s'agit d'avis portant sur le contrôle de l'effort de pêche. Il a également réitéré la nécessité de préciser la relation entre l'effort de pêche et la mortalité par pêche, comme de besoin, spécialement pour les stocks dont l'abondance est caractérisée par de grandes fluctuations interannuelles.

10. Le Comité scientifique consultatif a invité le SCSA à inclure une définition des descripteurs dans la synthèse des évaluations et à inclure les indicateurs et points de référence relatifs au descripteur lorsque ceux-ci sont disponibles. Il a également souligné l'importance

de concentrer de manière particulière, les travaux d'évaluation conjointe des stocks pour l'année 2008 sur le Merlu (*Merluccius merluccius*) et les espèces associées.

### **Espèces prioritaires et stocks partagés**

11. Considérant les progrès réalisés par le CSC sur les questions de la définition et l'identification des critères pour la mise à jour des listes d'espèces prioritaires et des stocks partagés, il pourrait être envisagé d'adopter formellement ces listes.

### **Aspects socio-économiques de la pêche**

12. Le CSC a mis l'accent sur l'importance d'assurer un suivi approprié en ce qui concerne la pêche récréative et a entériné la définition suivante pour cette activité:

*Pêches récréatives/de loisirs – pêche non commerciale (c'est-à-dire non axée sur le commerce, le troc ou la vente), pratiquée à des fins personnelles, comme une activité récréative, touristique ou sportive. Dans la pêche récréative, les captures sont remises à l'eau ou conservées pour la consommation personnelle. Les pêches récréatives/de loisirs se subdivisent en trois catégories:*

- *Pêche amateur – activité de pêche non organisée, pratiquée comme passe-temps et non associée à des événements ou à des compétitions spécifiques.*
- *Pêche sportive – pêche organisée impliquant une compétition libre entre des pêcheurs, en vue de capturer le plus gros poisson de certaines espèces, le plus grand nombre de spécimens ou le poids total le plus élevé, suivant les règles de chaque compétition.*
- *Pêche touristique – pêche conduite par des pêcheurs commerciaux (“pesca-turismo”) ou par des professionnels de la pêche récréative pouvant être considérés comme des tiers qui organisent des expéditions de pêche pour des touristes.*

13. Le CSC a confirmé le besoin de mener des analyses bioéconomiques ayant trait au comportement des pêcheurs et aux ressources, en relation avec la réglementation concernant le maillage carré de 40 mm. Il a noté l'intérêt d'appliquer la méthode des “feux de circulation” pour l'analyse intégrée des tendances des indicateurs, y compris l'utilisation de points de référence destinés à aider à suivre et la gestion des pêcheries.

14. Le Comité a approuvé les principales recommandations suivantes du SCESS:

- Identification des sources de données pour les indicateurs de la Tâche 1, devant faire l'objet d'une collecte annuelle de données;
- Établissement d'un Groupe de travail transversal ad hoc sur la pêche récréative;
- Analyse du rôle des structures et mécanismes d'incitation dans les pêcheries nationales;
- Analyse de l'impact des forces du marché sur la gestion des pêches, y compris utilisation de données désagrégées (prix par espèces) pour analyser leur impact sur l'effort de pêche;
- Réalisation d'études de cas sur l'impact de l'adoption d'un maillage carré de 40 mm, notamment en Libye, au Maroc et en Tunisie.

## **Aspects relatifs à l'environnement et aux écosystèmes marins**

15. Le Comité scientifique consultatif a noté les progrès réalisés en ce qui concerne la définition de Zones de restriction de la pêche (FRA) et la promotion des activités concernant la mise en œuvre de l'Approche écosystémique des pêches (EAF) et les Aires marines protégées (MPAs) ainsi que les études relatives à la sélectivité des engins de pêche.

16. Le CSC a approuvé les propositions suivantes :

- Adoption d'un format standard pour la soumission de nouvelles propositions de Zones de restriction de la pêche en Méditerranée (annexe B);
- Tenue du Groupe de travail transversal sur les prises accessoires/accidentelles en 2008;
- Analyse des impacts physiques sur les fonds marins et les habitats sensibles, en accordant une attention particulière aux fonds des talus continentaux et aux prairies sous-marines;
- Élaboration d'un rapport d'évaluation concernant l'efficacité des aires marines protégées en Méditerranée en tant qu'outil d'aménagement des pêcheries et de conservation de la biodiversité;
- Identification des habitats sensibles pour les espèces prioritaires, par GSA; et
- Établissement d'un Groupe de travail transversal sur la sélectivité, sous l'égide du SCMEE.

### **III. PROJET RECOMMANDATION CONCERNANT LES NORMES MINIMUM POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE DES NAVIRES PAR SATELLITE DANS LA ZONE DE LA CGPM**

17. Lors de sa trente-et-unième session, tenue à Rome (Janvier 2007), la Commission a été saisie d'une proposition de la Communauté européenne concernant des normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires par satellite (VMS) dans la zone de la CGPM. Il a été proposé qu'elle soit réexaminée lors de la trente-deuxième session de la Commission. Ce projet est reproduit au document CGPM:XXXII/2008/Inf. 7.

### **IV. RECOMMANDATIONS DE LA CICTA CONCERNANT LA PÊCHE EN MÉDITERRANÉE**

18. La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) a adopté, lors de sa 20ème session régulière (Antalaya, Turquie, Novembre 2007), un certain nombre de Recommandations dont celles ci-dessous (reproduites in extenso au document CGPM:XXXII/2008/Inf. 8) qui concernent la Méditerranée:

- Recommandation de la CICTA sur l'espadon de la Méditerranée [Rec. 07-01]
- Recommandation de la CICTA relative à l'application du programme de rétablissement pluriannuel du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée [Rec. 07-04]

**V. MESURES SUGGERÉES À LA COMMISSION**

19. La Commission est invitée à examiner les conclusions, recommandations et avis émanant de son Comité scientifique consultatif et à approuver ceux qu'elle juge appropriés.

20. La Commission est également invitée à réexaminer, pour adoption éventuelle, le projet de recommandation sur le VMS ainsi que les Recommandations adoptées par la CICTA en 2007, concernant la Méditerranée.

## ANNEXE A

**TABLEAU DE SYNTHÈSE CONCERNANT LES AVIS DE GESTION  
ENTERINÉS PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**

**Espèces démersales**

<b>GSA</b>	<b>Stock</b>	<b>État du stock</b>	<b>Avis de gestion du CSC</b>	<b>Observations</b>
<b>GSA 05</b>	<b>Merlu</b> ( <i>Merluccius merluccius</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mortalité par pêche est considérée comme modérée;</li> <li>▪ Abondance intermédiaire et légère surexploitation de croissance;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction de pêche par 20 % de temps en mer;</li> <li>▪ utilisation de mailles carrées de 40 mm dans le cul de chalut pour accroître la longueur à la première capture de 11 (mailles en losange) à 15 cm, sans baisse significative des rendements commerciaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 05</b>	<b>Rouget de roche</b> ( <i>Mullus surmuletus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mortalité par pêche modérée;</li> <li>▪ Abondance intermédiaire;</li> <li>▪ Pleinement exploité (Y/R très proche du maximum et Bact de l'ordre de 35,5 % de Bvierge).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche, notamment la pêche au chalut;</li> <li>▪ Appliquer le maillage carrée de 40 mm.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 06</b>	<b>Crevette rose du large</b> ( <i>Parapenaeus longirostris</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Débarquements annuels pour 2006 (51 tonnes) au niveau le plus bas enregistré dans les données chronologiques (2001-2006);</li> <li>▪ Mortalité par pêche modérée;</li> <li>▪ Abondance faible;</li> <li>▪ Faibles niveaux de recrutement et de la biomasse du stock reproducteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une nouvelle analyse comprenant les aspects méthodologiques devrait être réalisée par le SCSA en 2008.</li> </ul>	
<b>GSA 06</b>	<b>Crevette rouge</b> ( <i>Aristeus antennatus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mortalité par pêche élevée;</li> <li>▪ Faible abondance;</li> <li>▪ Stock surexploité (exploité à un niveau supérieur au niveau durable à long terme ne laissant aucune possibilité d'expansion ultérieure et avec un risque élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction de 10 % de l'effort de pêche actuel (8 942 jours de pêche pour une flottille de 130 navires) pour permettre un redressement de la biomasse du stock</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Affiner l'analyse pour faciliter la prise de décisions.</li> </ul>

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du CSC	Observations
		d'épuisement/ effondrement du stock.	reproducteur; ▪ Appliquer le maillage carré de 40 mm.	
<b>GSA 06</b>	<b>Merlu</b> ( <i>Merluccius merluccius</i> )	▪ Mortalité par pêche élevée; ▪ Abondance faible; ▪ Stock surexploité (exploité à un niveau supérieur au niveau durable à long terme, ne laissant aucune possibilité d'expansion ultérieure et avec un risque élevé d'épuisement/effondrement du stock).	Réduction de 20 % de l'effort de pêche et utilisation d'un maillage carré de 40 mm pour les chaluts de fond; ▪ Ne pas augmenter l'effort de la pêche artisanale.	▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.
<b>GSA 06</b>	<b>Corail rouge</b> ( <i>Corallium rubrum</i> )	▪ Mortalité par pêche élevée; ▪ Abondance faible; ▪ Stock surexploité (exploité à un niveau supérieur au niveau durable à long terme, ne laissant aucune possibilité d'expansion ultérieure et avec un risque élevé d'épuisement/effondrement du stock).	▪ Réduction progressive du nombre de licences pour permettre un redressement au cours des 5-10 prochaines années (en n'octroyant pas de nouvelles licences en remplacement des licences actuelles); ▪ Révision du quota actuellement permis (400 kg par pêcheur et par an); ▪ Fermeture de la pêche du 15 juin au 31 août (période de reproduction).	
<b>GSA 12, 13, 14</b>	<b>Rouget de roche</b> ( <i>Mullus surmuletus</i> )	▪ Mortalité par pêche faible pour les stocks du Nord et de l'Est; ▪ Mortalité par pêche modérée pour le stock du Sud.	▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche.	▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.
<b>GSA 12, 13</b>	<b>Denté commun</b> ( <i>Dentex dentex</i> )	▪ Dans la GSA 12, le stock semble sous-exploité; ▪ Dans la GSA 13, le stock semble en état optimal.	▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche dans les deux sous-régions géographiques.	▪ Cette pêcherie devrait être surveillée de près.
<b>GSA 17</b>	<b>Sole</b> ( <i>Solea solea</i> )	▪ La pression exercée par les chaluts <i>rapido</i> et les filets fixes s'est accrue depuis 10 ans à divers points de vue:	▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche par rapport au niveau de 2006.	▪ Le nombre de navires pêchant avec des chaluts

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du CSC	Observations
		effort de pêche, efficacité des engins et exploitation de nouvelles zones de pêche; <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Abondance intermédiaire</li> <li>▪ Pleinement exploité.</li> </ul>		<i>rapido</i> devrait être indiqué.

### Petits pélagiques

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du CSC	Observations
<b>GSA 01</b>	<b>Anchois</b> ( <i>Engraulis encrasicolus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faibles niveaux de biomasse, recrutement et capture de 2003 à 2006.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche actuel;</li> <li>▪ Pour protéger les juvéniles, il faut déplacer la période de fermeture ou introduire des fermetures locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 01</b>	<b>Sardine</b> ( <i>Sardina pilchardus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mortalité par pêche modérée;</li> <li>▪ Abondance intermédiaire;</li> <li>▪ Pleinement exploité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche par rapport au niveau actuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 06</b>	<b>Anchois</b> ( <i>Engraulis encrasicolus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faibles niveaux de biomasse (les estimations de 2006 sont toutefois deux fois supérieures à celles de 2005).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche par rapport au niveau actuel;</li> <li>▪ Maintenir les zones et périodes de fermeture actuelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 06</b>	<b>Sardine</b> ( <i>Sardina pilchardus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mortalité par pêche élevée;</li> <li>▪ Pleinement exploité;</li> <li>▪ Abondance intermédiaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche par rapport au niveau actuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 07</b>	<b>Anchois</b> ( <i>Engraulis encrasicolus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Abondance intermédiaire;</li> <li>▪ la biomasse estimée pour 2006 a augmenté tout comme la production au cours des six premiers mois de 2007. Le niveau de la biomasse n'est toutefois pas considéré comme élevé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre avec la plus grande attention les changements progressifs de tous les indicateurs de l'état du stock, y compris en renforçant la coopération scientifique,</li> </ul>	

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du CSC	Observations
			notamment en réalisant des prospections conjointes entre l'Espagne et la France pour mettre à jour les données biologiques ainsi que les données sur les captures et l'effort de pêche.	
<b>GSA 07</b>	<b>Sardine</b> ( <i>Sardina pilchardus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Abondance intermédiaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche;</li> <li>▪ Renforcer la coopération entre l'Espagne et la France pour mettre à jour les données biologiques ainsi que les informations sur les captures et l'effort de pêche afin d'évaluer les stocks partagés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 16</b>	<b>Anchois</b> ( <i>Engraulis encrasicolus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mortalité par pêche élevée;</li> <li>▪ Abondance faible;</li> <li>▪ baisse de 80 % entre 2005 et 2006, de la biomasse estimé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des pêcheries et adapter l'effort de pêche à la taille du stock déterminée par les données du sondage acoustique;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 16</b>	<b>Sardine</b> ( <i>Sardina pilchardus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mortalité par pêche modérée;</li> <li>▪ Abondance faible;</li> <li>▪ baisse de 74 % entre 2005 et 2006, de la biomasse estimé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des pêcheries et adapter l'effort de pêche à la taille du stock déterminée par les données du sondage acoustique;</li> </ul>	
<b>GSA 17</b>	<b>Anchois</b> ( <i>Engraulis encrasicolus</i> ) (évalué conjointement par l'Italie, la Slovaquie et la Croatie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux d'exploitation modéré (les valeurs actuelles sont en dessous de 0,4 qui est un point de référence de précaution. Le ratio moyen entre les captures et la biomasse estimée pour les trois dernières années se situe à 0,25);</li> <li>▪ La biomasse était à un niveau très bas en 1987 et entrain de récupérer, même</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du CSC	Observations
		si elle continue à subir des fluctuations.		
<b>GSA 17</b>	<b>Sardine</b> ( <i>Sardina pilchardus</i> ) (évalué conjointement par l'Italie, la Slovénie et la Croatie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ taux moyen d'exploitation est supérieur à 0,4 pour les dernières années alors qu'en 2006, il était estimé à 0,38 soit moins que la limite de 0,4 (qui est un point de référence de précaution). Le ratio moyen entre les captures et la biomasse estimée pour les trois dernières années est de 0,23);</li> <li>▪ Pleinement exploité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 18</b> (Partie occidentale)	<b>Anchois</b> ( <i>Engraulis encrasicolus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau intermédiaire de l'abondance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche sur les petits pélagiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 18</b> (Partie occidentale)	<b>Sardine</b> ( <i>Sardina pilchardus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau faible depuis 1998.</li> <li>▪ la biomasse estimée en 2006 était de 36 867 tonnes. La grande variabilité dans le temps et dans l'espace est toutefois imputable pour l'essentiel à des facteurs environnementaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche.</li> </ul>
<b>GSA 22</b> (Partie Nord Ouest)	<b>Anchois</b> ( <i>Engraulis encrasicolus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mortalité par pêche élevée;</li> <li>▪ Abondance intermédiaire (tendance à la baisse de la biomasse totale d'anchois et de la biomasse du stock reproducteur jusqu'en 2005 mais augmentation en 2006 de la biomasse totale et de la biomasse du stock reproducteur, donnant un signe de reprise du stock même si celle-ci est assez lente).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas augmenter l'effort de pêche par rapport au niveau actuel. Cela devrait permettre de maintenir le niveau actuel de mortalité par pêche;</li> <li>▪ déplacer la période de fermeture (actuellement: de la mi-décembre à la fin février).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche ;</li> <li>▪ Préciser la nouvelle période.</li> </ul>

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du CSC	Observations
<b>GSA 22</b> (Partie Nord Ouest)	<b>Sardine</b> ( <i>Sardina pilchardus</i> )	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Abondance intermédiaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Par mesure de précaution, ne pas augmenter l'effort de pêche sur la sardine et l'anchois (la sardine constituant avec l'anchois une seule pêcherie);</li><li>▪ Déplacer la période de fermeture (actuellement: mi-décembre à fin février).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fournir des données sur le niveau de l'effort de pêche ;</li><li>▪ Préciser la nouvelle période.</li></ul>

**ANNEXE B**

**STANDARD FORMAT FOR THE SUBMISSION OF PROPOSALS FOR GFCM  
FISHERIES RESTRICTED AREAS (FRA) IN THE MEDITERRANEAN**

**Name of the FRA:**

**Submitted by (Institution, Scientists, GFCM Members...):**

**Date of submission:**

**1. EXECUTIVE SUMMARY (maximum 500 words)**

Supply a summary of the information contained in sections 2 to 8, including the expected results.

**2. AREA IDENTIFICATION**

**2.1 GFCM GEOGRAPHICAL SUB-AREA**

<http://www.gfcm.org/fi/website/GFCMRetrieveAction.do?dom=topic&fid=16162>

---

**2.2 NAME OF THE FRA**

**2.3 GEOGRAPHICAL LOCATION**

**2.3.1 General location**

**2.3.2 Precise location of the proposed core area: provide geographical coordinates (latitude and longitude in degrees, minutes and seconds) for the vertex of a polygonal area**

**2.3.3. Buffer area (if applicable), provide geographical coordinates (latitude and longitude in degrees, minutes and seconds) for the vertex of a polygonal area**

**2.3.4. Location Map: include geographical coordinates of the core and buffer areas, bathymetry, and the boundary of international waters. Add a global reference map of the Mediterranean with the location of the site**

**2.3.5. Depth range (in m; specify core and buffer area, if applicable)**

**2.4 SURFACE AREA (in ha and km<sup>2</sup>; specify core and buffer area if applicable)**

---

**3. SITE DESCRIPTION**

**3.1 MAIN PHYSICAL FEATURES**

**3.1.1. Geology/Geomorphology**

Give a brief description of the geological aspects; processes of sedimentation and erosion observable in the area and other geomorphologic features. Geological risks. Indicate bibliographical sources.

--

**3.1.2. Other interesting physical or chemical features:** such as hydrodynamics, frontal areas, upwelling, etc. that support the proposal

--

### 3.2 BIOLOGICAL FEATURES

**3.2.1. Habitats: a brief description of the dominant marine habitats including pelagic ones if applicable**

--

#### 3.2.2. List of regionally important species

List here those marine species protected by international agreements (specify the agreement) and/or included in the GFCM priority list. If applicable, give the IUCN category. Any other species may be listed if it is clearly considered of regional importance given its high representation in the area. For each species state:

- a. its relative abundance as Common (C), Uncommon (U) or Occasional (O):
- b. its regional status are rare (r), endemic (e) and/or threatened (t); and
- c. its status as an important resident population (R), or important for its breeding (B), feeding (F), wintering (W) or migratory passage (M)

SPECIES	Relative Abundance (C) (U) (O)	Regional STATUS (r) (e) (t)	Local STATUS (R) (B) (F) (W) (M)

**3.2.3. Occurrence of biological and ecological processes relevant to fish resources (Essential fish habitats)**

--

### 3.3 USE OF NATURAL RESOURCES

#### 3.3.1. Current fishing use and development of fisheries

- a. Briefly describe the current use of the area by artisanal, industrial and recreational fishing.

--

b. Enter how many of the users depend on these resources, seasonality, and assessment of the social and economic importance of their use and of the perceived impact on the conservation of the area, in a score of 0-1-2-3 (meaning null, low, medium, high).

ACTIVITY AND CATEGORY	ASSESS IMPORTANCE OF SOCIO-ECONOMIC CONSERVATION IMPACT	ESTIMATED No. OF USERS	SEASONALITY
<b>FISHING</b>			
Artisanal	0 1 2 3      0 1 2 3		
Industrial	0 1 2 3      0 1 2 3		
Other:			
• Aquaculture			
•			

### 3.2.2. Current human use and development (except for fisheries)

a. Briefly describe the current use of the area by other economic sectors

--

b. Enter how many of the users depend on these resources, seasonality, and assessment of the social and economic importance of their use and of the perceived impact on the conservation of the area, in a score of 0-1-2-3 (meaning null, low, medium, high).

ACTIVITY AND CATEGORY	ASSESS IMPORTANCE OF SOCIO-ECONOMIC CONSERVATION IMPACT	ESTIMATED No. of users	SEASONALITY
<b>OTHER ACTIVITIES</b>			
Tourism	0 1 2 3		
Transport	0 1 2 3		
Mining			
-			
-			

## 4. REGIONAL IMPORTANCE OF THE SITE

This Section aims at stressing the importance of the site for conservation at the regional scale.

### 4.1 PRESENCE OF ECOSYSTEMS/HABITATS OF PARTICULAR IMPORTANCE IN THE MEDITERRANEAN

--

### 4.2 PRESENCE OF HABITATS THAT ARE CRITICAL TO ENDANGERED, THREATENED OR ENDEMIC SPECIES

Name the habitat types and the species linked to it. Give information about its status (IUCN classification, etc.)

#### **4.3 OTHER RELEVANT FEATURES**

##### **4.3.1. Educational Interest**

e.g. particular values for activities of environmental education or awareness

##### **4.3.2. Scientific Interest**

Explain if the site represents a particular value for research.

### **5. IMPACTS AND ACTIVITIES AFFECTING THE AREA**

#### **5.1 IMPACTS AND ACTIVITIES WITHIN THE SITE**

##### **5.1.1. Exploitation of natural resources**

Assess if the current rates of exploitation of natural resources within the area (e.g. fishing, sand and mineral exploitation) are deemed unsustainable in quality or quantity, and try to quantify these threats, e.g. the percentage of the area under threat, or any known increase in extraction rates.

##### **5.1.2 Threats to habitats and species**

Mention any serious threats to the habitat (e.g. modification, disturbance, pollution) or to species (e.g. disturbance, poaching, introduced alien species...) within the area.

#### **5.2 IMPACTS AND ACTIVITIES AROUND THE SITE**

##### **5.2.1. Pollution**

Name and describe sources of pollution.

##### **5.2.2. Other external threats, natural and/or anthropogenic**

Briefly describe any other external threat to the ecological, biological, aesthetic or cultural values of the area (such as unregulated exploitation of natural resources, serious threats on habitats or species, pollution problems) likely to influence the area in question.

### **5.2.3. Sustainable development measures**

Comment whether the area is covered by a management plan or bordering upon a zone under such a plan.

## **6. EXPECTED DEVELOPMENT AND TRENDS<sup>1</sup>**

This is not always easy to assess and thus, it is not obligatory to fill in this Section.

### **6.1 EXPECTED DEVELOPMENT AND TRENDS OF THREATS TO AND PRESSURES UPON THE AREA**

Deal briefly with the development of economic activities within the area

## **7. MANAGEMENT AND PROTECTION REGIME**

### **7.1 LEGAL STATUS (if applicable)**

#### **7.1.1. Historical background of the management related to the area**

#### **7.1.2. Regulatory framework currently ruling the management of the site**

Mention if the area, or part of it, has been designated and on what date, with an international or regional convention.

#### **7.1.3. Objectives**

Name in order of importance the objectives of the area as stated in its legal declaration.

<sup>1</sup> By expected development and trends are meant the development, which is thought most likely to occur in the absence of any deliberate intervention to protect and manage the site.

## **7.2 LEGAL BACKGROUND**

Briefly mention if the area or part of it is subject to any legal claim, or to any file open in that connection within the framework of an international body.

## **7.3 LEGAL PROVISIONS FOR MANAGEMENT**

### **7.3.1. Zoning regulating the area**

Briefly state if the legal text protecting the area provides for different zones to allocate different management objectives of the area (e.g. core and scientific zones, fishing zones, etc.) and in case this the surface area of these zones. Include a map as an annex.

### **7.3.2. Legal competencies**

Legal competence and responsibility with regard to administration and implementation of regulatory measures.

### **7.3.3. Other legal provisions**

Describe any other relevant legal provisions, such as those requiring a management plan or any other significant measures concerning the protection and management of the area.

## **8. OBJECTIVES OF THE FRA AND PROPOSED MANAGEMENT MEASURES**

### **8.1 OBJECTIVES OF THE FRA**

State the reasons that justify the designation of the FRA

### **8.2 PROPOSED PROTECTION MANAGEMENT MEASURES FOR THE FRA**

#### **8.2.1. Management measures**

Suggest management measures to be implemented in the FRA

#### **8.2.2. Monitoring, Control and Surveillance measures**

Suggest measures to effectively enforce the FRA

**8.2.3. Socio-economic impact(s) of the FRA**

Prevision of the socio-economic impact(s) of the proposed measures

--

**8.2.3.1. Economic evaluation of the ecosystems services (not only marketable)**

Economic value of the goods and services that the ecosystem supports

--

**9. OTHER RELEVANT INFORMATION**

--

**10. RELEVANT ADDRESSES**

(Stakeholders (if applicable) or name(s), position(s) and contact address(es) of the person(s) that compiled the report and/or can provide further information).

--	--